

Service instructeur
Direction Générale des Services
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° 4^e/90-07

Service consulté

AIDES DEPARTEMENTALES A LA REALISATION DE LOGEMENTS AIDES
Fonds Départemental d'Interventions Foncières

Résumé : *Dans le cadre de la politique départementale de l'Habitat, seraient éligibles à une subvention départementale : quatre opérations relevant du Fonds Départemental d'Interventions Foncières, pour un montant total de 35 394,90€.*

Alimenté conjointement par l'Etat (50%) et le Département (50%), le Fonds Départemental d'Interventions Foncières subventionne l'acquisition foncière pour la constitution de réserves foncières dont la vocation est de réaliser des logements aidés (terrains nus et/ou immeubles).

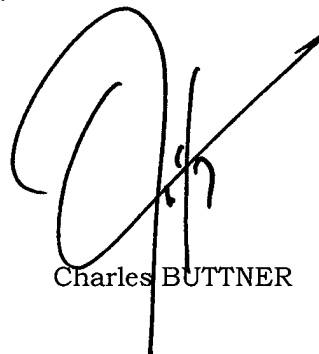
Le Fonds verse une subvention d'investissement en finançant le portage foncier (les intérêts d'emprunt) à la collectivité ou aux organismes d'HLM, dans la limite maximale de 5% du coût d'achat du terrain ou de l'immeuble. Le versement intervient annuellement, par acompte, pour la durée de la réserve foncière qui ne peut excéder 5 ans.

Trois opérations, d'une durée de portage de 3 ans, arrivent à la 3^{ème} année de versement. Il est proposé dans le présent rapport de verser le troisième tiers du portage dans les conditions présentées en annexe 1, pour un total de 24 144,90 €.

Une autre opération est éligible à la 2^{ème} année de versement pour un total de 11 250,00 €.

Je vous prie de bien vouloir délibérer :

- ✓ sur les subventions du Fonds Départemental d'Interventions Foncières qui sont à prélever sur le chapitre 204, nature 2042.


Charles BUTTNER

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTIONS FONCIERES

CHAPITRE 204 - NATURE 2042

(Dossiers à financer pour la 3ème année)

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION	COMMUNE	ADRESSE DE L'OPERATION	OBJET DE L'ACQUISITION	DUREE DU PORTAGE	MONTANT DES INTERETS D'EMPRUNT SUR 3 ANS (part départementale)	CALCUL DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE (3ème année)	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE (3ème année)	
Colmar Habitat	COLMAR	15 rue de la 1ère Armée Française	Immeuble	3 ans	9 360,00 €	9 360,00/3	3 120,00 €	
Colmar Habitat	COLMAR	4 rue de la Truite	Immeuble	3 ans	41 400,00 €	41 400,00/3	13 800,00 €	
Domial HFA	MULHOUSE	89 rue d'Ilzsch	Immeuble	3 ans	21 674,70 €	21 674,70/3	7 224,90 €	
TOTAL								24 144,90 €

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTIONS FONCIERES

CHAPITRE 204 - NATURE 2042

(Dossier à financer pour la 2ème année)

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION	COMMUNE	ADRESSE DE L'OPERATION	OBJET DE L'ACQUISITION	DUREE DU PORTAGE	MONTANT DES INTERETS D'EMPRUNT SUR 3 ANS (part départementale)	CALCUL DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE (2ème année)	MONTANT DE LA SUBVENTION PROPOSEE (2ème année)
Colmar Habitat	COLMAR	5/7 rue Gustave Adolphe	Immeuble	3 ans	33 750,00 €	33 750,00/3	11 250,00 €
TOTAL							
							11 250,00 €